



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 10 AOÛT 2026, À 8H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.

Sont présents : Madame Mélanie Royer-Couture et messieurs Christian Rodrigue, Claude Leclerc et Hugo St-Laurent.

Invité : Monsieur Eric Ennis, directeur général et trésorier.

Absents avec motivation : Monsieur Anthony Drouin, monsieur Marc Magny et monsieur Simon Rooney.

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Noël Duclos, greffière.

Ouverture de
la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #26-277
Adoption de
l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dossiers en travaux publics
 - 3.1. Attribution de contrat - Pavage du rang Saint-Nicolas
4. Période de questions
5. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Considérant que l'avis de convocation a été signifié dans les délais et moyen prévu pour une séance extraordinaire à tous les membres du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Hugo St-Laurent et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé.

Dossiers en travaux publics

Rés. #26-278
Attribution de
contrat -
Pavage du
rang Saint-
Nicolas

Considérant que suite à l'adoption de la résolution portant le numéro 26-235, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a procédé à une procédure ouverte via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), portant le numéro d'avis numéro 2026-03, et ce, pour un mandat de pavage du rang Saint-Nicolas;

Considérant la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 5 août 2026, dans le cadre de la procédure ouverte numéro 2026-03;

Considérant que six entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 16h00, le 5 août 2026, soit :



No de résolution
ou annotation

Soumissionnaire	Montant total (Avant taxes)
Les Entreprises Lévisiennes Inc.	183 125 \$
Pavco Inc.	189 612 \$
Pavage F&F Inc.	197 198 \$
P.E. Pageau Inc.	202 380 \$
Groupe Colas Québec Inc.	206 660 \$
EJD Construction Inc.	265 525 \$

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que le conseil accepte les soumissions reçues;

Que le conseil attribue le contrat à Les Entreprises Lévisiennes Inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de pavage du rang Saint-Nicolas, conformément aux documents de procédure ouverte publiés et à la soumission déposée, au montant de 183 125 \$ avant taxes;

Que les dépenses soient financées avec le règlement d'emprunt numéro 26-916.

Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 8h32 et s'est terminée à 8h32.

Rés. #26-279
Clôture de la
séance et
levée de
l'assemblée

Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;

Que la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 8h32.

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Marie-Noël Duclos, greffière